

Les travailleurs temporaires qualifiés au Québec

Texte extrait de la présentation de Fabien Cornu, conseiller en emploi à la CITIM Clé pour l'intégration au travail des immigrants)

Introduction par Marie-Thérèse Chicha : Nous allons commencer par une présentation de Monsieur Fabien Cornu, qui est conseiller en emploi à la CITIM, la CITIM étant Clé pour l'intégration au travail des immigrants. Alors Monsieur Cornu a une grande expérience dans l'intégration des travailleurs qualifiés immigrants depuis longtemps et en organismes des profils professionnels, des conseils sur les stratégies d'accès au marché du travail et la conception et l'animation d'activités de formation. Monsieur Cornu est diplômé de l'Université de Strasbourg en études politiques.

Donc je voudrais remercier Marie-Thérèse Chicha de m'avoir invité aujourd'hui pour témoigner de l'expérience de terrain. J'ai préparé une présentation PowerPoint. Je vais essayer de faire un peu du pousse sur la présentation de Madame Pellerin en ce sens que je vais vous parler des travailleurs temporaires, mais je veux aussi analyser l'impact de ce changement de paradigme vers la mobilité sur la gestion des résidents permanents. Parce que ça on a pu l'observer au niveau de notre travail au quotidien.

Le plan de ma présentation, dans un premier temps c'est de vous brosse très rapidement un portrait de l'organisme dans lequel je travaille, de vous donner quelques indications sur l'évolution dans le temps, de la façon dont ça s'est produit dans les 10 dernières années, l'évolution qu'on a observée dans les flux migratoires et dans la façon de le gérer. Je vais vous parler très rapidement de l'accord Canada/Québec. Ça c'est pour planter un petit peu le décor, pour vous expliquer un peu le contexte du vide juridique dans lequel se trouvent les migrants temporaires au Québec. Je précise au Québec parce que c'est une spécificité en vertu de cet accord-là. Puis on analysera, pour finir, les conséquences donc de ces aspects-là, qu'est-ce que ça signifie au quotidien en termes de précarité, de vulnérabilité, par exemple au niveau des migrants temporaires.

Donc la CITIM c'est la Clé pour l'intégration au travail des immigrants. C'est un organisme qui a été créé il y a bientôt 30 ans sur l'initiative d'immigrants français. Au départ c'était par des Français pour des Français. Je vous dis ça pour justifier, pour vous expliquer qu'on reçoit encore un financement du ministère étranger de la France. De toute façon j'en parle, mais c'est en train de disparaître parce qu'il n'y a pas qu'au Québec qu'on coupe, en France aussi.

Le ministère de l'Immigration du Québec nous finance pour des services liés à l'accueil des personnes immigrantes, notamment des sessions pour les résidents permanents. Puis Emploi-Québec parce que notre organisme travaille exclusivement dans le domaine de l'employabilité des personnes immigrantes. On ne fait pas nous autres la partie accueil et établissement, qui est faite dans une multitude d'autres organismes à Montréal et qui porte sur des questions de logement ou de s'inscrire à l'école, remplir des formulaires pour demander des allocations pour enfants, etcetera. Donc nous c'est exclusivement l'employabilité.

Les clientèles qui sont desservies, alors on est financés pour aider les catégories suivantes : les résidents permanents dont les travailleurs qualifiés, les personnes qui font une demande d'immigration économique, les personnes parrainées également sont des clientèles éligibles pour lesquelles on est financés à les desservir, les réfugiés acceptés. Alors entre parenthèses, résidents temporaires d'un pays de l'espace économique européen. Pourquoi entre parenthèses? Parce que je vous l'ai dit, le financement de la France est en train de tomber, et puis un pays de l'espace économique européen c'est justement en vertu de la libre circulation des travailleurs, on ne peut pas se contenter juridiquement de desservir uniquement les Français, on se doit de desservir les personnes de tout l'espace économique, c'est-à-dire Union européenne plus Islande, Liechtenstein, Norvège, whatever. Pas beaucoup d'immigrants du Liechtenstein. Également entre parenthèses citoyens canadiens nés à l'étranger, c'est-à-dire des personnes qui auraient obtenu la citoyenneté canadienne dans les dernières années. Je le mets entre parenthèses, parce que théoriquement de par les financements qui nous sont donnés, on n'est pas supposés desservir des personnes au-delà de 5 années de séjour sur le sol canadien.

Les clientèles pour lesquelles nous ne sommes pas financés : les revendicateurs du statut de réfugié, une personne qui est demandeur d'asile et qui vient s'établir ici, qui vient demander l'asile du Canada, ne peut pas recevoir de services, n'est pas financée pour recevoir des services. Les résidents temporaires d'un autre pays que ça, ne sont pas financés. Les travailleurs saisonniers, dont on a probablement déjà parlé, je crois, ce matin. Le programme des aides familiales et les prospecteurs que j'ai mis entre guillemets, ça c'est une catégorie, ce sont les gens qui viennent se renseigner sur comment ça marche l'immigration au Québec et au Canada. Des gens qui viennent en voyage d'exploration. Donc il y a une partie pour laquelle on est financés pour le faire, une autre pour laquelle on n'est pas financés. Ça ne signifie pas pour autant qu'on ne donne rien.

Alors l'évolution de notre clientèle depuis une dizaine d'années. On a de plus en plus de travailleurs temporaires qui ne sont pas en train de devenir majoritaires, ça continue d'être... dans le cas de la CITIM ça continue d'être à peu près un gros 2/3 de résidents permanents, 1/3 de résidents temporaires. Particulièrement ce qu'on appelle des PVT, des permis vacances/travail. Donc ça, ça résulte de l'accord sur la mobilité des jeunes. Je vais en parler un peu plus loin. On a été obligés pour ça d'ailleurs de créer une session d'information pour expliquer les différents permis, les différents visas, pour expliquer aux gens comment devenir ensuite un résident permanent, comment faire une demande de résidence permanente, parce que c'est quand même pas mal compliqué et ils ne reçoivent aucune information sur ça. Il y a eu depuis 10 ans un certain impact de la modification de la grille de sélection des travailleurs qualifiés. Donc ça la grille de sélection des travailleurs qualifiés, c'est la grille de sélection qu'applique le Québec pour sélectionner ses immigrants résidents permanents. Il y a eu un impact, mais pas nécessairement immédiat parce qu'il y a toujours un arréage important des dossiers au niveau du ministère de l'Immigration dans les demandes de résidence permanente.

Dans certains bassins de recrutement, par exemple le Maghreb ou l'Afrique subsaharienne, le traitement des dossiers peut prendre jusqu'à 5 ans. C'est long. Ce que ça signifie c'est que les modifications qui étaient prévues, c'est-à-dire d'essayer de favoriser les catégories intermédiaires, donc les professions intermédiaires, pas forcément les professions très qualifiées ni les personnes sans qualifications, mais les métiers intermédiaires type techniciens, plombiers, métiers, etcetera. C'était

prévu en 2006 en modifiant la grille de favoriser l'immigration de ces gens-là. On ne l'a pas observé tout de suite parce qu'on continue, du fait du système de points qui est utilisé, de favoriser, d'avoir un biais, envers les personnes hautement qualifiées. Maintenant ce qu'on a vu aussi depuis quelques années, c'est une augmentation du nombre de résidents permanents donc des personnes qui viennent s'établir, mais qui viennent s'établir seules. C'est-à-dire qu'elles vont devoir par la suite faire une demande de parrainage de rapprochement familial. Je n'ai pas de chiffres exacts à vous donner, mais il est certain que c'est quelque chose qu'on a vu augmenter dans les 3-4 dernières années.

Également une particularité dans l'évolution des dernières années, c'est qu'il y a bon nombre de nos résidents permanents qui ont déjà connu un autre processus migratoire souvent en Europe, c'est-à-dire qu'ils sont déjà allés étudier. Alors je trouve que ça, ça s'inscrit justement dans cette logique de changement de paradigme vers la mobilité, c'est-à-dire qu'on a des pays qui, en quelque sorte, ont un vivier destiné à l'exportation. Vous avez des pays qui vont avoir des gens qui vont aller se former en Europe, mais pas seulement en Europe, ça se trouve aussi aux États-Unis, et de plus en plus maintenant en Chine, et qui vont ensuite faire une demande de résidence permanente pour le Canada. Donc ils ont vocation de fait à s'expatrier. J'imagine que certains gouvernements peuvent favoriser ça, dans la mesure où ces personnes ont tendance à envoyer beaucoup d'argent au pays sous forme de transferts internationaux. Je pense que l'année passée ça totalisait 4 milliards de dollars à l'échelle mondiale. Donc ça c'est pour vous donner les évolutions récentes.

Le portrait spécifiquement au Québec. Parce que dans la présentation qui vous a été faite tantôt par Madame Pellerin, on va considérer avec des catégories comme les travailleurs migrants saisonniers... Bon ce n'est pas qu'il n'y en a pas au Québec, il y en a, mais il y en a probablement moins qu'en Alberta et en Ontario, de la même manière que les personnes qui ont des permis de travail fermés, c'est-à-dire attachées à un employeur précis, sont moins nombreux au Québec qu'en Alberta, parce que l'industrie pétrolière par exemple utilise beaucoup ce genre de permis de travail. Donc nos résidents permanents sont généralement très scolarisés. Il y a 78 % de nos participants qui détiennent au moins un diplôme de 1^{er} cycle universitaire. Ça c'est un profil qui est sensiblement le profil type du résident permanent qui immigré au Québec.

Nos résidents permanents souvent cumulent plusieurs années d'expérience, même si là il peut y avoir des biais en fonction de la grille de sélection. Il va y avoir certains bassins qui ne sont pas francophones dans lesquels le critère linguistique ne leur fait pas marquer de points, donc c'est le critère de l'expérience qui va entrer en jeu ou alors le critère d'avoir des enfants ou le critère d'avoir des diplômes très élevés. Donc ça crée un biais. Il va y avoir certaines catégories, certains bassins de recrutement qui vont être... qui ne vont pas envoyer les mêmes personnes que d'autres. Les résidents temporaires que nous on voit, les PVT, sont généralement des personnes plus jeunes. Comme ça résulte de l'accord sur la mobilité des jeunes, on parle des moins de 35 ans et pour beaucoup, soit ils sont encore aux études ou alors ils viennent de compléter les études, ils ont souvent peu d'expérience de travail et ils viennent parce qu'ils ont complété leurs études puis qu'ils ont envie d'avoir du fun. Ils viennent passer mettons une année au Canada, ou deux avec les nouveaux PVT.

On a une prépondérance des francophones pour des raisons évidentes, on est au Québec, donc ça attire les immigrants francophones y compris résidents temporaires en ce sens que oui il existe des accords de

mobilité avec d'autres pays que la France, c'est vrai, mais ces gens-là généralement ne vont pas à Montréal. Ils vont aller à Toronto, ils vont aller à Vancouver. À Montréal on a en très grande majorité des permis vacances/travail qui viennent de la France et de la Belgique francophone, un petit peu de la Suisse. Donc comme je l'ai indiqué tout à l'heure, on a moins de permis de travail temporaires ouverts ou fermés que les provinces de l'Ontario ou de l'Alberta. Il semblerait que le tissu économique des entreprises québécoises s'inscrit moins dans cette logique-là. L'expérience dont je peux témoigner du feedback que me donne les PVT justement, c'est que le fait que leur permis soit temporaire c'est un frein, c'est une faiblesse dans leur candidature parce que les entreprises, contrairement peut-être au discours justement politique du *Conference Board* par exemple, ne sont pas intéressées à quelqu'un dans lequel elles ne peuvent pas investir. Donc elles ont besoin d'une visibilité à 3-4 ans, ce que les permis de travail temporaires ne leur donnent pas toujours, en tout cas certainement pas le PVT qui lui dure 1 et maintenant 2 ans. Donc ça, ça constitue un frein, ça constitue un obstacle pour les permis vacances/travail, qui fait qu'ils vont avoir tendance à se diriger vers des emplois de plus faibles qualifications que ceux pour lesquels ils ont été formés au départ. Et notamment à Montréal, on va observer une tendance très nette à aller vers l'industrie de l'hôtellerie et restauration. Donc moins de saisonniers et d'aides familiales également. Les aides familiales résidentes, en tout cas à notre niveau dans les organismes communautaires, on ne les voit jamais parce qu'ils ne sont pas gérés à notre niveau. Ils ont généralement une agence privée qui s'occupe de faire le lien entre eux et les employeurs au Canada. Ils les font venir puis ça s'arrête là. De toute façon a priori, d'après les règles de financement, ils ne sont pas admissibles à recevoir des services. Donc le PVT c'est un petit peu l'incarnation de la mobilité dont nous a parlé Hélène Pellerin, ça résulte de l'accord sur la mobilité des jeunes. Ça c'est carrément le titre de l'accord. Donc cet accord sur la mobilité des jeunes, je crois qu'il date du début des années 2000, c'est 2001 ou 2003, je ne me rappelle plus. On a surtout commencé à les voir arriver au Québec en 2006/2007. À l'époque le contingent était assez réduit, on parlait d'à peu près 2500 permis par an et puis c'était ouvert à un moment de l'année et c'était... Oui?

Donc en règle générale c'était ouvert mettons au mois de février, puis il y avait à peu près 1 an pour que les gens fassent leur demande et obtiennent leur permis puis venaient ensuite l'activer ici. Avec les années, il y a eu une augmentation des quotas parce qu'il y a eu une accélération de la demande. À la dernière session, donc qui a eu lieu au mois de mars, le gouvernement fédéral a ouvert, il a appuyé sur le bouton pour ouvrir les demandes d'inscription au PVT. Elles sont parties en 2 minutes. 2 minutes chrono. À 10 heures c'était ouvert, à 10 heures 2 le serveur a explosé, il n'y avait plus de PVT. Pour la France effectivement. Je ne peux pas témoigner pour les autres pays...

Donc ça, ça indique que c'est une forme de permis qui rencontre beaucoup de succès, mais pas forcément uniquement pour l'idée de venir avoir du fun, c'est qu'il y en a qui vont utiliser ça parfois comme une alternative faute de mieux, parce qu'il y a un quota maintenant pour les demandes de résidence permanente. Il y a maintenant un quota qui a été établi par le gouvernement du Québec, qui fait que si vous arrivez après la fin du quota, vous ne pouvez pas demander de certificat de sélection du Québec. À partir de là il y en a qui se disent ce n'est pas grave, je ne peux pas rentrer par la porte, je vais passer par la fenêtre. Donc ils vont utiliser le PVT. Ça peut être une stratégie payante, dans la mesure où le Québec a mis en place le programme de l'expérience québécoise qui permet ensuite de créer des passerelles vers la résidence permanente.

Cela dit, administrativement ça reste un parcours du combattant. Donc je vous ai dit que ça représente pour nous très majoritairement la France, mais il y a d'autres pays représentés et pas uniquement en Europe. On a la Nouvelle-Zélande, la Corée du Sud, il y a également l'Australie, je pense, il y a le Japon. C'est certain qu'à Montréal, comme je vous ai dit, on voit des Français, des Belges, parfois des Espagnols et des Italiens. On a eu un Tchèque. Ce qui est intéressant là-dedans c'est de voir qu'il y a seulement la moitié des gens qui envisagent de rester. Donc ils s'inscrivent quelque part. Ces PVT s'inscrivent dans une logique de mobilité. Ils viennent ici pour avoir une expérience, pour vivre une expérience, qui peut ensuite être en quelque sorte monnayable de retour dans leur pays, parce que ça fait bien d'avoir une année d'expérience au Canada sur son CV. C'est quelque chose qui se vend bien. En tout cas en France ça se vend bien. Leur motivation donc c'est de vivre une expérience. Ensuite il ne faut pas oublier que dans le PVT, il y a vacances, donc il y en a beaucoup qui vont s'installer dans des emplois à vocation systématiquement temporaire, comme l'hôtellerie et la restauration, pour pouvoir après 3 mois se payer le trip en train jusqu'à l'autre bout du pays pour aller voir Vancouver et les épaulards. Donc le PVT lui il correspond assez bien à ce modèle de mobilité que les gouvernements essaient de mettre en place actuellement.

Question : Vous dites que seulement la moitié envisage de rester. Ils peuvent seulement envisager, mais après dans les faits, est-ce qu'ils restent ou pas? Vous savez si les chiffres disent que c'est la moitié qui reste ou il y en a plus?

Réponse de Fabien Cornu : Alors c'est difficile d'obtenir des statistiques à ce niveau-là, justement parce que ça ne fait pas longtemps que le gouvernement en compile. Ça, ça résulte essentiellement d'un sondage que nous on effectue. C'est nous qui posons la question à l'inscription des personnes ou quelques mois plus tard dans le suivi qu'on fait auprès d'eux, est-ce que vous avez l'intention de vous établir au Québec? On constate que c'est à peu près la moitié qui envisage de rester, mais il y en a qui renoncent du fait de la difficulté des procédures, de la longueur des procédures, ou parce qu'ils n'arrivent pas à obtenir le permis jeune professionnel, parce que l'emploi qu'ils occupent n'est pas en lien avec les études qu'ils ont faites. Ça c'est un des critères pour obtenir jeune professionnel.

Alors rapidement je vais vous parler de l'accord Canada/Québec de 1991. C'est un accord qui a été adopté dans le contexte de l'échec des négociations du Lac Meech, et le fédéral avait envie d'amadouer un peu le Québec, donc il a négocié avec le Québec une entente qui est très favorable à la province. Je vous ai mis en gras les éléments qui sont les plus importants et qui nous concernent. Le reste c'est juste à un niveau informatif. La sélection des immigrants permanents et temporaires, leur admission au Canada, leur intégration dans la société québécoise, ça c'est visé dans l'accord, et accessoirement la détermination des niveaux d'immigration, comment sont réparties les responsabilités et les compétences.

Les niveaux d'immigrations sont fixés conjointement. C'est-à-dire que le Canada indique annuellement le nombre d'immigrants qu'il compte faire venir comme résidents permanents, travailleurs qualifiés, etcetera. Le Québec indique, lui, la proportion. C'est en règle générale quelque chose qui tourne autour du quart, entre 20 % et 25 % de ce que le Canada propose. C'est pour ça qu'on parle, je l'ai entendu

tantôt, de 50 000 personnes à peu près ou 55 000, parce qu'au fédéral on fait rentrer à peu près 250 000 résidents permanents à chaque année.

Les catégories d'immigration c'est déterminé par le Canada. C'est le fédéral qui a cette prérogative-là. C'est lui qui va déterminer le programme des aides familiales, le PVT, le jeune professionnel c'est quoi. Le Québec n'a pas d'affaire là-dedans.

La sélection des travailleurs indépendants et des réfugiés outre-mer, pas ceux qui se présentent à l'aéroport, ça c'est l'affaire du Québec. Donc ça c'est une des prérogatives qui a été consentie au Québec par cet accord. La catégorie de la famille, donc les liens de parenté, c'est défini par le Canada. C'est le Canada qui dit quels sont les liens de parenté qui peuvent donner lieu à un parrainage. Le Québec ensuite s'occupe des engagements de parrainage, etcetera. Demandeurs d'asile, santé, sécurité, criminalité, c'est de vérifier visite médicale, casier judiciaire, etcetera.

Les points essentiels de l'entente, le Québec assure l'intégralité des services d'accueil et d'intégration linguistique. Le Canada se retire complètement des services offerts par le Québec. C'est-à-dire qu'avec l'adoption de cet accord, on a quelque chose d'unique, c'est que le Québec c'est la seule province qui a le droit de sélectionner ses immigrants. Le Canada accorde une compensation financière. C'est-à-dire qu'il dit OK, c'est toi qui t'en occupes, voilà de l'argent pour le faire. Et il reste seul responsable de l'octroi de la citoyenneté. OK ça c'est normal.

Maintenant particularité de l'entente, pas de clause de résiliation. Ce n'est pas prévu. On ne peut la changer uniquement que si les deux sont d'accord. Ça ne peut pas être changé unilatéralement. L'enveloppe ne peut jamais baisser. Jamais. Même, ce n'est pas lié au nombre d'immigrants accueillis. Elle est calculée sur l'augmentation des dépenses fédérales générales. Curiosité, cette année quel est le montant de l'enveloppe d'après vous? 340 millions de dollars. C'est-à-dire que sur les trois prochaines années, le Québec va recevoir 1 milliard du gouvernement fédéral pour l'intégration, l'installation... l'intégration linguistique des immigrants. 1 milliard sur 3 ans. Savez-vous quel est le montant que reçoivent les organismes communautaires comme nous? 20 000 000 \$. Alors le reste ça va où? On ne le sait pas. Savez-vous pourquoi? Aucune obligation de reddition de comptes. Aucune. Le Canada dit tiens voilà de l'argent, et le Québec en fait ce qu'il veut. Donc ça, ça va expliquer quoi? Ça va expliquer le fait que ni le Québec, ni le Canada ne s'occupent des travailleurs migrants temporaires. Personne ne s'en occupe. Ils se renvoient la balle. Quand on demande un soutien au ministère de l'Immigration, il dit « Ce n'est pas nous qui les avons choisis, ça ne dépend pas du Québec. Ça c'est une affaire du fédéral ». Le fédéral dit « Ah oui, mais c'est au Québec de s'occuper de l'intégration des immigrants ». Résultat, tous les services donnés à ces personnes c'est du bénévolat. Il faut le savoir.

Donc ce concept de mobilité de la main-d'œuvre, on a vraiment l'impression que les gouvernements se sont fermement établis là-dedans, ils ont parfaitement embarqué là-dedans. Les problématiques que ça crée, problématiques de justice sociale, d'inégalité, de précarité, de vulnérabilité. Pourquoi? D'abord il y a la question de l'accès au système de santé. Vous avez des travailleurs qui viennent ici, qui payent des taxes, des impôts au fédéral et au provincial, et dans l'impôt provincial il y a notamment le financement du système de santé dont ils ne peuvent bénéficier parce qu'il leur faut une assurance privée. L'accès aux services publics, même chose, pas d'accès à Emploi-Québec par exemple. Pas de possibilité de

recevoir des conseils en la matière. Pas de possibilité de recevoir les prêts et bourses parce qu'ils n'ont plus souvent pas le droit d'étudier, sauf ceux qui ont un permis étudiant naturellement.

Il y a également une ambiguïté de la fiscalité. Dans certains cas, à moins qu'il y ait un accord bilatéral entre les états, il peut y avoir un phénomène de double taxation. C'est-à-dire qu'ils vont être taxés au Canada et ils vont être taxés de retour dans leur pays d'origine pour les revenus qu'ils ont générés au Canada. L'assurance-emploi, les PVT cotisent à l'assurance-emploi. Ont-ils le droit de la toucher? Non. Ça signifie que jusqu'à présent il leur existe deux possibilités, c'est de demander au départ à l'employeur de les exempter du prélèvement, c'est-à-dire demander au service de paie « Enlève-moi de l'assurance-emploi », ou alors de demander au programme de l'assurance-emploi, au moment de leur départ du Canada, de leur rembourser les sommes qui ont été perçues. Ce qu'à peu près 5 % des gens font. Donc nos travailleurs migrants temporaires font un gros cadeau chaque année à l'assurance-emploi du gouvernement fédéral. Il y a également la question des accompagnants. Lorsque vous avez quelqu'un qui a un permis de travail temporaire fermé avec un employeur particulier ou alors quelqu'un qui est, je ne sais plus comment vous l'avez appelé tout à l'heure, la personne qui est nommée de son entreprise pour aller travailler dans l'entreprise au Canada... Transfert inter-entreprises. Les personnes qui sont conjointes, elles ont droit à quoi? Permis de travail, c'est tout. Pas d'accompagnement et pas non plus de système de santé, sauf cas particuliers.

Dans le cas des PVT qui durent 1 an, ils ne peuvent pas toucher l'assurance-emploi à laquelle ils ont cotisé. L'autre aspect aussi c'est la précarité notamment des personnes qui ont un permis de travail temporaire fermé, c'est-à-dire qu'il est attaché à un employeur particulier. La situation est la suivante. Si votre employeur décide que vous ne faites plus l'affaire, vous avez entre 2 et 3 mois pour en trouver un autre sinon bye-bye. C'est-à-dire qu'il va falloir convaincre l'autre employeur de faire la paperasse nécessaire auprès du fédéral pour pouvoir vous embaucher, ce qui relève souvent du miracle. De la même manière cette situation crée une forme de dépendance vis-à-vis de l'entreprise. La plupart des entreprises se comportent correctement, mais certaines entreprises abusent de la situation, en ce sens qu'elles créent des pressions puis des menaces à la performance, aux conditions de travail, en disant « Si ça ne fait pas ton affaire, tu peux aussi bien perdre ta job et rentrer dans ton pays ».

Les perspectives maintenant, selon les informations dont on dispose au niveau des projets du gouvernement provincial on s'en va vers un système à l'australienne. Le système à l'australienne ça consiste à avoir des personnes qui vont faire des déclarations d'intention. Elles vont déclarer au Québec leur intention de venir s'établir ici. Leur demande va être enregistrée puis on va l'étudier. Ça va être versé dans un bassin dans lequel on va piger en fonction des demandes du marché du travail. Les changements qui sont annoncés vont naturellement accentuer la précarité et la vulnérabilité économique des personnes. La précarité parce que si jamais vous ne faites pas l'affaire, *just too bad*.

L'inadaptation éventuelle des candidats à l'immigration, si la personne ne fait pas l'affaire, ça pourrait conduire à une augmentation des retours aussi. On constate chez les permis de travail temporaires, c'est obligé, ils retournent. Ils sont obligés. Sauf s'ils ont la possibilité de prolonger ou de faire une demande de résidence permanente. Mais même chez les travailleurs résidents permanents, on constate quand même qu'il y a, dépendamment des secteurs, une forte proportion de retour. Après ça dépend beaucoup des motivations du projet migratoire. C'est certain que quand vous avez quelqu'un qui vient

s'installer au Canada en provenance d'un pays du G8, si ça ne lui plait pas au bout de 2 ans d'avoir froid en hiver, il retourne dans un pays du G8 puis ça ne lui fait rien. Maintenant la situation n'est pas la même si vous venez d'un pays en proie à une guerre civile par exemple. Donc ça, ça peut avoir une conséquence aussi.

En conclusion, on a parfois l'impression, quand on voit la façon dont les gouvernements, les ministères, négocient avec nous, organismes, d'avoir affaire à des gens qui conçoivent que l'immigration est quelque chose de jetable, l'immigration-Kleenex. En ce sens que l'idée serait de faire venir des gens pour leur durée de vie utile, entre 25 ans puis 60, puis quand c'est le temps de prendre ta retraite, va donc la prendre chez toi. Donc c'est d'utiliser les gens immigrants pour venir financer les régimes publics et puis une fois que c'est fait, regarde...

L'accès aux services d'accueil, donc la façon dont est construit l'accès aux services, c'est-à-dire la façon dont Emploi-Québec ou le ministère de l'Immigration envisage de donner des services est complètement archaïque, parce qu'il ne tient pas compte de cette évolution récente de l'augmentation des permis de travail temporaires. Pour eux, ils sont encore dans la logique de tu viens, tu es immigrant tamponné, tu auras des services. Tu n'es pas tamponné comme il le faut, tu n'auras rien.

Les pénuries de main-d'œuvre c'est un sujet qui est polémique parce qu'on entend pas mal dans les médias que non, en fait il n'y a pas de pénurie de main-d'œuvre. C'est juste que ce n'est pas très bien réparti au Canada, puis qu'on pourrait très bien faire sans avoir besoin de faire venir des immigrants. La démographie, elle continue d'être stagnante. Au Canada on continue de faire 1,5 enfant par femme. Le seuil de renouvellement des générations c'est 2.1. Donc si on veut maintenir le niveau de population, à moins d'inventer le clonage reproductif, je ne vois pas comment on va faire sans l'immigration.

Biographie du conférencier :

Titulaire d'une maîtrise en sciences politiques, il a développé une expertise dans la reconnaissance des acquis et des compétences, notamment en accompagnant son développement en France à partir de 1998. Il possède également une solide expérience dans le développement de l'employabilité, essentiellement à la Clef pour l'Intégration au Travail des Immigrants (CITIM), où il a contribué à développer l'approche et le contenu du plan d'action personnalisé vers l'emploi que la CITIM propose à chaque nouvel immigrant qu'elle reçoit. Il coordonne actuellement l'équipe de conseillers-formateurs chargés de l'accueil initial des nouveaux arrivants à la CITIM.